

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST AUBIN DES BOIS
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE NOGENT SUR EURE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MESLAY LE GRENET
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE FRESNAY LE GILMERT
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE FONTENAY SUR EURE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE DANGERS
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BRICONVILLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BAILLEAU L'EVEQUE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE AMILLY
MONSIEUR LE DIRECTEUR - CM EAU
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST GEORGES SUR EURE
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE CINTRAY

La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

CHARTRES METROPOLE

Prélèvement	00125550	Commune	FONTENAY-SUR-EURE
Unité de gestion	0141 CHARTRES METROPOLE	Prélevé le :	mercredi 12 février 2025 à 09h42
Installation	TTP 000471 LE MOULIN DE GUERVILLIERS	par :	GUV
Point de surveillance	P 0000000545 STATION DE POMPAGE	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APT		

Mesures de terrain

Température de l'eau
pH
Chlore libre
Chlore total

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
12.9 °C				25.00
6.9 unité pH			6.50	9.00
0.26 mg(Cl2)/L				
0.28 mg(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : 28X

Code SISE de l'analyse : 00131465

Référence laboratoire : LSE2502-14698

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R417888	0,194	µg/L		0,10		
------------------------	--------------	-------------	--	------	--	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00125550)

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité pour le paramètre Chlorothalonil R417888. Toutefois, la teneur mesurée ne nécessite pas de restriction de consommation de l'eau d'après l'expertise de l'ANSES. Un recontrôle a été programmé.

Chartres, le 2 mars 2025

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
l'Adjoint au Directeur
Départemental,
Responsable du DSEDS

signé :

Jean-Marc DI GUARDIA